

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 236

présenté par

M. Chevrollier, M. Cinieri, M. Lellouche, M. Fromion, Mme Louwagie, M. Gérard, M. Foulon,  
M. Leboeuf, M. Vannson, M. Woerth, M. Vitel et M. Siré

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 10, après la seconde occurrence du mot :

« immeubles »,

insérer les mots :

« , paysages ou perspectives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet d'élargir la notion d'abord à la nature, dans son aspect patrimonial, qui participe à l'intérêt du monument, qu'elle soit ou non façonnée par l'Homme pour le monument. Le lien entre la nature et les monuments anciens est indéniable.